

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: CEESL
ADRESSE DU CLUB: Buur 4A 4990 Liemeeuw
Téléphone: 080 31 9393 GSM: 0475 28 35 59 E-Mail: info@taserag.be

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:
Enduro Liemeeuw

REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le club susmentionné organisera le 30/06..... 2024 un Enduro
(ENDURO NATIONAL - EUROPEEN) INTERNATIONAL (*)
- Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.
- Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE: Viroux Alain

ADJOINTS: FMB

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: Targnion PL TEL: 0475 28 35 59

COLLEGE TECHNIQUE: FMB

CHRONOMETRAGE: RIS TIMING

RESPONSABLE MEDICAL Noupre Jean michel 0474 55 00 32

SERVICE MEDICAL: ACS Rescue System

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom: Targnion PL GSM: 0475 28 35 59 E-mail: info@taserag.be

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : Long Sart (terrain motocross Liernoux) à partir de : 7h30

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9h30 heures à : ↑ idem

Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapes spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS E1/E2		4		2	7h30	9h30
ESPOIRS 125 / Open		3		2		
NATION. E1/ E2		3		2		
JUNIORS E1 / E2		3		2		
GENTLEMEN OPEN		3		2		
EXPERTS OPEN		3		2		
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc -		2		2		
ANCÊTRES						
YOUTH 85 / 125	-					
LOISIRS						

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 90 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 100EUR. Date limite d'inscription : 27/06/24

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le 29/05/24

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le Le Directeur de course